



## COMMUNE de MANZIAT (Ain)

### PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 27 avril 2021 – 20h00 SALLE DES FETES

**Date de la convocation :** 21 avril 2021

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** APPERT Annie, BENOIT Monique, BERNARD Stéphanie, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEUX Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

**Absents excusés:** CATHERIN Michel, ROHRBACH Daniel,

**Pouvoirs :** CATHERIN Michel donne pouvoir à LARDET Denis, ROHRBACH Daniel donne pouvoir à CHAMBARD Nathalie

**Président de séance :** LARDET Denis

**Secrétaire de séance :** REVEL Grégory

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la tenue de la séance d'aujourd'hui ne peut pas se faire dans la salle du conseil, lieu habituel de réunion, c'est pourquoi le conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans cette salle des fêtes qui permet les règles de distanciation physique.

✕ **Procès-verbal de la séance du 23 février 2021** le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 18 voix pour et 1 abstention d'un élu absent le 23 février 2021.

#### **1) Désignation des jurés d'assises**

M. le maire expose au conseil que chaque année, il est nécessaire de procéder à la désignation des listes préparatoires pour la liste des jurés d'assises constituant la liste annuelle du département de l'Ain pour l'année 2022 définie par une commission spéciale.

Le nombre de jurés pour Manziat est 2, mais il est nécessaire de tirer au sort un nombre 3 fois supérieur soit une liste de 6 jurés qui sera adressée au greffe de la cour d'assises avant le 30 juin 2021

Les jurés doivent avoir plus de 23 ans et résider à titre principal dans le département de l'Ain, un tri a été fait dans nos habitants afin de respecter ces critères. Le tirage étant effectué, les personnes tirées au sort seront informées personnellement par courrier.

Ce point ne donne pas lieu à vote du conseil municipal

#### **2) Vote des taux de taxes**

M. le maire expose au conseil que le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020, notamment avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

La suppression de cette taxe est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes. C'est pourquoi, cette année nous devons délibérer sur la base d'un taux cumulé du taux communal et du taux départemental en ce qui concerne la taxe foncière sur les propriétés bâties (pour rappel pour 2020 : 26.05 %)

Pour le taux de taxe foncière non bâtie, il n'y a pas de compensation, pour rappel le taux 2020 est de 51.07 %.

La baisse de la DGF, soit 80 000 € depuis 2014, la fin de la taxe d'habitation sont des freins pour l'évolution économique d'une commune, c'est pourquoi, M. le maire ouvre le débat sur une éventuelle augmentation des taux de taxes.

Après en avoir débattu, les élus, à l'unanimité, proposent de bouger les taux.

Deux propositions sont à l'étude qui permettraient d'engendrer une recette complémentaire d'environ :

- 20 000.00 € par an pour la première.

- 30 000.00 € par an pour la seconde.

Soit une moyenne inférieure à 3 €/mois par propriété bâtie

Après en avoir débattu, M. le maire met au vote les deux propositions, la première proposition reçoit 7 voix pour et 12 voix contre et la seconde 12 voix pour et 7 contre.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi de finances 2021

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu le conseil municipal du 23 février 2021 portant vote du budget communal

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, avec 12 voix pour et 7 contre, décide de porter les taux de taxes pour 2021 à :

- 27,43% pour la taxe foncière des propriétés bâties
- 53.78 % pour la taxe foncière des propriétés non bâties.

### **3) Subventions aux associations**

M. le maire rappelle au conseil que certaines associations peuvent bénéficier d'une subvention comme il a été expliqué lors de la commission Vie Scolaire – Associations – Bibliothèque et d'un précédent conseil. A cet effet, lors du vote du budget principal communal le 23 février 2021, une somme a été provisionnée en vue de l'attribution de ces subventions. M. le maire présente aux conseillers municipaux, la proposition de répartition des subventions aux associations telle qu'elle suit et demande au conseil de bien vouloir valider l'attribution de ces subventions et l'autoriser à procéder à leur versement.

NOM ASSOCIATION	MONTANT
UNION MUSICALE	2 711.16 €
JEANNE D'ARC	2 087.26 €
FOOTBALL CLUB DE MANZIAT	4 524.48 €
AMICALE BOULES DE MANZIAT	47.22 €
TENNIS CLUB DE MANZIAT	173.14 €
RESTAURANT SCOLAIRE	9 386.54 €
CAP MANZIAT (UNION COMMERCIALE)	234.00 €
SOU DES ECOLES	638.14 €
APPEL	355.36 €

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du 23 février portant vote du budget principal communal 2021

Considérant que le tableau de répartition des subventions aux associations s'établit ainsi qu'il précède

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à mains levées et à l'unanimité, valide la répartition des subventions telles qu'elles apparaissent sur le tableau ci-dessus, et autorise M. le maire à procéder à leur versement dans la limite des crédits budgétaires.

### **Informations diverses**

⇒ Un des agents techniques part en retraite le 1<sup>er</sup> juillet, le recrutement de son remplaçant a été lancé. L'annonce est en ligne sur le site et le Facebook de la commune, de la voix de l'Ain et sur celui d'emploi territorial. Un encart a également été intégré dans le Manziat Infos qui sera distribué ce week-end.

⇒ M. le maire et la Directrice Générale des Services ont rencontré le Trésorier de Saint-Laurent-Sur-Saône afin de faire un point sur le devenir de l'Association Foncière. Deux options :

- soit cette dernière sera dissoute dès que les crédits dont elle bénéficie encore pour faire des travaux seront liquidés, et dans ce cas intégrera le budget communal
- soit un nouvel appel de fonds sera lancé auprès des propriétaires afin de financer les travaux à venir. A noter que l'association foncière de Manziat est la dernière encore en activité sur notre secteur.

⇒ La commission communale des impôts directs s'est réunie ce 19 avril, comme chaque année, afin de faire un point sur l'évolution des bases locatives des nouveaux logements, ou des logements ayant subi une transformation notoire,

⇒ M. le maire remercie D. CATHERIN pour avoir officié lors de la cérémonie du 19 mars, cérémonie réduite du fait de la situation sanitaire.

⇒ Les élections départementales et régionales ont été reportées au 20 et 27 juin 2021, et auront lieu dans la salle des fêtes, lieu permettant leur organisation compte des conditions sanitaires exigées par la préfecture. Deux bureaux de vote distincts seront installés pour permettre le bon déroulement de ces deux élections simultanées. Une circulaire est en cours de rédaction au sein de la préfecture pour leur organisation matérielle. Toutefois, il est d'ores et déjà prévu que les conseillers municipaux qui tiendront les bureaux de vote devront être vaccinés avant le 8 juin 2021, pour cela, une liste doit être dressée avant le 21 mai par les services de la mairie. M. le maire invite les conseillers qui le souhaitent à ce faire connaître auprès de la Directrice Générale des Services. Pour les conseillers non vaccinés, un test PCR sera réalisé dans les conditions qui seront communiquées aux conseiller ultérieurement.

⇒ M. le maire informe les conseillers que lors de la prochaine réunion du conseil, des demandes de subventions seront à l'ordre du jour, notamment pour l'éclairage du stade de foot, l'aménagement de la RD 933 sud, la création d'une MAM, le changement des fenêtres de la bibliothèque

#### **CCBS :**

⇒ A l'initiative de la CCBS, les élus qui étaient disponibles ont pu visiter la maison de l'eau. Le retour de ces derniers est positif, notamment en ce qui concerne les animations pour les enfants.

⇒ N. CHAMBARD, accompagnée d'un agent de la CCBS a dressé un état des lieux des chemins de randonnées, notamment la randonnée des sables. Une remise en état du balisage est programmée ce 10 mai. A ce sujet, N. CHAMBARD et A. COULON ont rencontré un maraîcher afin qu'une bande enherbée soit laissée pour éviter la disparition des chemins, cette rencontre a trouvé une issue favorable.

⇒ Un conseil exceptionnel de la CCBS aura lieu le 3 mai à Replonges.

#### **SCOT :**

⇒ le budget du SCOT a été voté le 7 avril

#### **SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE :**

⇒ le 15 mars, le comité s'est réuni pour voter le budget 2021

⇒ deux réunions de travail ont eu lieu les 9 et 24 mars 2021

⇒ A. COULON a interrogé le syndicat des eaux afin d'avoir un retour sur l'état des réseaux de la commune ainsi qu'un historique des travaux réalisés, pour permettre une projection dans les prochaines années. Pour cette année, il est prévu d'effectuer des travaux Route des Barberies.

Une étude est également à faire afin de prévoir un bouclage d'eau avec la commune de Feillens

#### **Assemblées générales**

⇒ SIEA (20 mars) : vote du budget – A noter la création d'une société qui va gérer les énergies renouvelables sur le département (avec un capital de départ de 2 000 000 €), portée par les équipes du SIEA, elle s'intéressera notamment aux projets photovoltaïque, méthanisation qu'ils soient publics ou privés. Une refacturation de ces services aux communes est prévue.

#### **Commission assainissement environnement :**

⇒ La journée du nettoyage du 27 mars s'est bien déroulée et a permis à une soixante de participants de nettoyer leur commune

⇒ Un audit a été lancé auprès de l'agence 01 sur la délégation de service public à la SAUR. Cet audit sera présenté aux élus fin mai/début juin

⇒ La SAUR a engagé un contrôle des sources autonomes, en ciblant notamment les clients ayant une faible consommation et notamment ceux disposant d'un forage/puit et qui ne paient pas de redevance assainissement en corrélation avec leurs rejets.

⇒ Un nouveau marché en vue de trouver une entreprise pour la réalisation des travaux d'assainissement a été lancé, il sera en ligne dès demain.  
⇒ De son côté le cabinet Merlin, missionné par la commune continue ses enquêtes de riverains aidé pour cela par notre policier municipal.

#### **Commission bâtiments :**

⇒ L'étude pour l'agrandissement du cimetière a été lancée, l'entreprise GEOSIGN a été choisie pour mener à bien ce dossier. Une rencontre a eu lieu avec ses derniers en présence de M. le maire, D. CATHERIN, le policier municipal et la Directrice Générale des Services. Les 2 premières phases ont été budgétisées cette année, les travaux se feront dans les prochaines années. Ces deux phases portent sur l'analyse de la situation actuelle du cimetière, une analyse de sol et une projection sur 50 ans).  
⇒ Le 29 mars, une entreprise de ferme photovoltaïque est venue présenter son projet en mairie, celui-ci ne verra pas le jour car il concernait un projet en prairie.  
⇒ La commune avait alerté le procureur de la république pour un permis de construire datant de 2003 et qui, malgré les nombreux rendez-vous, constatations sur place, et promesses du détenteur, n'avancait pas. Aujourd'hui, le toit a été posé sur la maison et l'avancement semble lancé.

#### **Commission urbanisme :**

⇒ D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme. Le passage au RNU de la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier pose certains questionnements notamment pour les permis de construire refusés par la DDT, une rencontre aura lieu avec leurs services et un retour sera fait lors d'un prochain conseil municipal.

#### **Commission communication :**

⇒ Le Manziat Infos sera distribué ce week-end du 1 et 2 mai. Nouveauté, un zoom sur les sociétés installées depuis 2020, il y en aura 2 par numéro.  
⇒ De nouveaux panneaux seront posés prochainement par nos agents municipaux : ateliers chansons, deesib, taxi pro, alimean nails.

#### **Commission Vie scolaire – associations – bibliothèque :**

⇒ Le conseil d'école s'est réuni le 25 mars. L'évaluation nationale des CP a donné de bons résultats. Concernant le protocole sanitaire celui-ci est bien respecté par les enfants. Pour la rentrée prochaine, il devrait y avoir environ 23 élèves par classe. Le conseil d'école s'est également prononcé pour la reconduction de la semaine de 4 jours. Sylvie Benoit sera en retraite l'année prochaine.  
⇒ Bibliothèque : L'animation prévue pour l'opération 1<sup>ère</sup> page est annulé du fait de la situation sanitaire (peut-être en fin d'année), les enfants nés en 2019 et 2020 ont tous reçus un courrier leur demandant de venir chercher à la bibliothèque le livre « Poule Bleue » qui leur est offert.  
La CCBS accorde une subvention de 1 911.72 € à la bibliothèque pour l'achat de livres.  
⇒ Dans le cadre du CCAS, N. CHAMBARD a rendu visite aux personnes précédemment contactées pendant le confinement afin de voir avec elle si elles rencontraient des difficultés pour leur vaccination.

#### **Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :**

⇒ M. le maire et A. COULON ont rencontré le département pour évoquer l'idée d'un tourne à gauche vers le chemin de Lavy. Le département ne participera pas au financement de ce projet car il se situe en agglomération.  
⇒ Concernant l'aménagement de la RD 933, une rencontre avec l'agence 01 aura lieu le 18 mai, en vue de mettre en place la consultation d'un maître d'œuvre, et la recherche de financements.  
⇒ Travaux :

- Rue du champs de la Salle : terminés cette semaine
- Impasse des Pénards : commencement semaine prochaine
- PATA et marquage au sol : à programmer fin mai/ début juin
- La dépose des poteaux EDF Route des Pinoux prévue le 16 avril n'est toujours pas faite. Idem pour le poteau Orange à Saint Laurent les sables. Les entreprises ont été relancées

⇒ un camion s'est renversé dans un fossé, une déclaration a été faite à l'assurance, un expert s'est déplacé le 23 avril, et les travaux de remise en état ont débuté ce matin.

⇒ Fleurissement : les fleurs ont été commandées, une relance sera faite demain pour connaître la date de livraison afin de programmer les plantations avec les bénévoles du fleurissement.

### **Questions diverses**

⇒ La cérémonie du 8 mai se tiendra en effectif réduit aux porte-drapeaux, policier municipal et maire. Rendez-vous est donné à ces derniers à 11h.

(Séance levée à 22h35)

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Conseillers,